

CONFÉRENCE DE CONSENSUS

La citoyenneté à l'ère numérique

Le numérique est sur le devant de la scène éducative, porteur d'espoirs et de craintes, tant sociétaux, qu'économiques et pédagogiques. Mais ce que recouvre ce mot est si varié qu'il n'est pas aisé d'en dégager des priorités éducatives. Depuis juin 2016, la Ligue de l'enseignement a entrepris d'organiser une conférence de consensus sur le numérique éducatif. Retour sur la démarche.

La démarche de la Ligue de l'enseignement s'inscrit à la confluence d'une double lignée : celle des conférences de consensus scientifiques qui ont pour objectif de poser des standards relevant des pratiques professionnelles, la définition d'un référentiel ou bien l'instauration d'outils d'évaluation et de régulation ; celle des conférences de consensus citoyennes qui relèvent de la démocratie participative.

UN SOCLE DE CONSENSUS, DES QUESTIONS QUI RÉSISTENT

En un premier temps, il s'agissait de distinguer les dissensus d'ordre scientifique, économique, politique et pratique et lever les confusions conceptuelles sur quatre points de tension autour du numérique éducatif dans le cadre de la scolarité obligatoire. Le 8 octobre ont eu lieu les travaux de dissensus et ont exclusivement réuni des scientifiques et des institutionnels⁽¹⁾. L'objectif de cette première étape était de formuler des orientations prioritaires pour la recherche et des préconisations d'action citoyenne d'intérêt public.

Des modalités d'apprentissage inédites

La communauté scientifique s'accorde sur le fait que le numérique ne modifie en rien les formes d'apprentissage qui renvoient aux processus cérébraux. Il introduit en revanche des modalités d'apprentissage inédites en modifiant les contextes techniques et culturels de l'apprentissage.

Un lieu de dissensus a été identifié : les tensions entre les nouvelles modalités d'apprentissage et les formes instituées de l'évaluation scolaire. De fait, les protocoles institués éliminent par construction une grande partie des apprentissages construits dans des situations de travail ouvertes et non reproductibles dans une pédagogie du projet et non de l'exercice standardisé.

Plus de transparence concernant les algorithmes

Les chercheurs se sont interrogés sur comment injecter assez de sens politique dans les paramétrages pour que la fonction des algorithmes soit claire aux yeux du pu-

blic sans engendrer de rejet massif voire de mouvement social ou de contournements infinis face à leurs décisions.

Les chercheurs alertent sur la nécessité d'avoir une pleine et claire connaissance des fonctionnalités attendues afin de prendre la mesure de l'écart entre le prescrit et le réalisé. Cette transparence ne relève pas simplement de la transmission du code source mais surtout du cahier des charges qui en déterminent les finalités opérationnelles et sociales.

La recommandation de ce groupe de travail a été résumée par Monique Grandbastien : « *C'est probablement ce niveau de transparence qu'il faut exiger pour la majorité des applications publiques afin de permettre le débat citoyen et d'éviter aux responsables de se retrancher derrière la technique. Encore une fois, derrière la technique, il y a des humains qui font des choix et prennent des décisions tout à fait communicables dans un français lisible par tout citoyen un peu averti.* »

Privé, public ? L'école interrogée

Pour les acteurs du secteur privé, le champ de l'éducation apparaît comme nouvelle frontière à conquérir. Il ne faut pas se méprendre en limitant l'analyse à l'analogie avec le secteur éditorial classique. Désormais, les pratiques éducatives s'élaborent dans une tension permanente autour de la possession, du contrôle et du stockage des données et la « mise en capacité » des acteurs.

Or, l'école paraît tour à tour telle une forteresse retranchée, presque relevant du pouvoir régalié de l'État, inaccessible au secteur privé, soit comme une caisse de résonance des innovations techno-pédagogiques et des intérêts privés.

Ces affirmations sont toutes les deux à la fois correctes et fausses parce qu'elles dépendent d'un système d'analyse à trois niveaux qui se décline pour le privé autour de ces trois pôles :

- 1) les grands groupes (multinationaux)
- 2) les groupes nationaux
- 3) les startups

Et pour le public, la question est de savoir à quel niveau s'exerce le contrôle public ou l'ouverture : national, régional ou local. À la croisée de tous ces niveaux, la classe, les enseignants et les élèves subissent des injonctions contradictoires.

Quels objets de culture scolaire ?

Le numérique comme science et comme pratiques relève de la culture lettrée contemporaine. La conversion numérique est en développement ; elle réécrit toutes les techniques intellectuelles, matérielles et corporelles. De ce fait, un impératif fait consensus : la maîtrise pratique et intellectuelle de l'Internet qui induit un nouveau rapport au savoir. Toutefois, demeure une question qui résiste : comment élaborer des orientations éducatives qui puissent supporter l'épreuve de la mise en œuvre généralisée dans l'ordinaire des

classes et examens ?

Après ce premier symposium de dissensus, une consultation numérique a été ouverte du 25 octobre au 2 novembre pour recueillir les contributions des collectifs associatifs, professionnels ou institutionnels. Ces travaux sont venus nourrir les discussions de la conférence de consensus du jeudi 17 novembre organisée au Salon Educatec-Educative, lors de la semaine de l'éducation.

DES ORIENTATIONS ET PRÉCONISATIONS PRIORITAIRES

Lors de la conférence de consensus, des orientations et des préconisations prioritaires ont été émises. Il s'agit de structurer le champ de la recherche dans les années à venir autour de ces questions dans une démarche de gouvernance participative avec, notamment, la Ligue de l'enseignement.

Participation systématique de la recherche au développement des technologies éducatives

Associer la recherche non seulement à la conception des programmes scolaires mais aussi au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre : intégrer la recherche au cœur de l'école ; créer des observatoires, sur le modèle des commissions de bioéthique, relatifs aux aspects économiques ou de protection des données ; inscrire l'Open Data dans l'enseignement obligatoire ; définir rigoureusement les règles éthiques relatives aux données et algorithmes ; enseigner dans le concret de la lecture des textes et des pratiques scientifiques les premiers algorithmes.

Ce collège scientifique poursuivra ses travaux dans les mois à venir. Des groupes de travail dédiés suivront étroitement les projets de recherche-action qui en découleront. La Ligue de l'enseignement souhaite de son côté participer au pilotage de ces actions et surtout à la dissémination au sein du réseau des résultats des travaux et faire remonter les contributions du terrain. Enfin, notons que cette conférence de consensus a durablement installé la Ligue de l'enseignement au cœur de l'écosystème de la recherche scientifique en matière d'éducation et gageons que cela inaugure une nouvelle manière de travailler, plus en cohérence avec les méthodes et éthique de la recherche scientifique.

• Ange Ansoir

(1) Un collège de chercheurs français et internationaux sous la direction scientifique de Georges-Louis Baron, Éric Bruillard, Thérèse Laferrière et Ange Ansoir. Quatre chercheurs, historiens, didacticien et psychologue ont présidé les travaux des quatre axes de dissensus : Anne-Marie Chartier, Roger-François Gauthier, Thérèse Laferrière et Jean-Louis Martinand.



© Ligue de l'enseignement